



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2410 684

Le 28 novembre 2024

OBJET : **Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant des rapports annuels/ effectifs de la SQ**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 30 octobre 2024, visant à obtenir les documents suivants :

- 1. Les rapports annuels de la Sûreté du Québec (SQ) de 1870 à 1960;**
- 2. À défaut d'obtenir lesdits rapports, vous désirez savoir le nombre de policiers de la SQ dans la période 1870 à 1960, ventilé par année;**

Des recherches ont été effectuées dans les systèmes de gestion des documents et des effectifs de la Sûreté (SQ). Toutefois, ces démarches n'ont pas permis de repérer l'ensemble desdits rapports et/ou effectifs pour la période de 1870 à 1960 (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

Veillez noter que la *Loi sur les archives* a été adoptée en 1983. Ainsi, pour les documents antérieurs à cette date, ceux-ci pouvaient être conservés un an et, par la suite, ils étaient détruits sans être répertoriés puisque la SQ ne possédait pas de calendrier de conservation régissant la conservation et la destruction de ses documents.

Cela étant, des vérifications supplémentaires ont été effectuées auprès de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) à Montréal, et des boîtes contenant des rapports annuels de la SQ ont été repérées. Par conséquent, nous vous invitons à communiquer avec l'archiviste de la BANQ à Montréal, Monsieur Hyacinthe Munger, qui pourra mettre à votre disposition ces boîtes :

M. Hyacinthe Munger
Archiviste
Archives nationales à Montréal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

535, avenue Viger Est
Montréal (Québec) H2L 2P3
Téléphone : (514) 873-1101 poste 6720#

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi cité ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels